



POLYNESIE- ECLIPSE 2010

POLYNESIE- ECLIPSE 2010

15 jours Paris - Paris



ASSOCIATION FRANCAISE D'ASTRONOMIE

17 rue Emile Deutsch de la Meurthe – 75014 Paris

01 45 89 81 44 - afa@cieletespace.fr

Un voyage organisé par Voyageurs du Monde
pour l'AFA



POLYNESIE- ECLIPSE 2010

PROGRAMME "DECOUVERTE POLYNESIENNE- ECLIPSE" - 15 JOURS

2 JUILLET

PARIS ✈ PAPEETE

Rendez-vous des participants à l'aéroport avec l'accompagnateur AFA et un représentant Voyageurs du Monde. Assistance aux formalités d'enregistrement et décollage à 11 h 30 pour vingt et une heures de vol et une escale à Los Angeles.

Déjeuner(s) à bord.

Arrivée à 21h30 à Papeete transfert à votre hôtel.

Nuit à l'hôtel TAHITI NUI- <http://www.hoteltahitiniui.com>

3 JUILLET

PAPEETE – RANGIROA



Petit déjeuner.

Décollage pour Rangiroa à 1 h de vol (9H35-10H35)

Installation à l'hôtel

Journée, déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel Novotel RANGIROA LAGOON RESORT.

<http://www.novotel.com>

4, 5 et 6 JUILLET

PAPEETE – RANGIROA



Petit déjeuner.

Journée, déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel Novotel RANGIROA LAGOON RESORT.

<http://www.novotel.com>

7 JUILLET

RANGIROA - PAPEETE



Petit déjeuner.

Journée et déjeuner libres.

Retour vers Papeete. (15 h 05 / 16 h 05)

Dîner libre

Nuit à l'hôtel TAHITI NUI.

8 JUILLET

PAPEETE

*1 Catamaran 10 personnes
- 2 Skippers + 1 hôtesse
- 4 Cabines doubles et 2 lits dans
la coursive ou 2 lit dans le peak
avant*

Petit déjeuner à l'hôtel.

Embarquement à bord des catamarans. Et vrosière en **pension complète.**

Nuit à bord



POLYNESIE- ECLIPSE 2010

9, 10 JUILLET

En mer vers ANAA

1 trimaran 12 personnes
- 2 Skippers + 1 hôtesse
- 4 Cabines doubles et un carré
pour 4 personnes

Croisière en **pension complète**.
Arrivée le 10 juillet à Anaa
Nuits à bord

11 JUILLET

ANAA



Pension complète sur le bateau.
Débarquement
Observation de l'éclipse de l'Atoll
Nuit à bord.

12, 13 JUILLET

En mer vers PAPEETE

Croisière en **pension complète**.
Nuits à bord

14 JUILLET

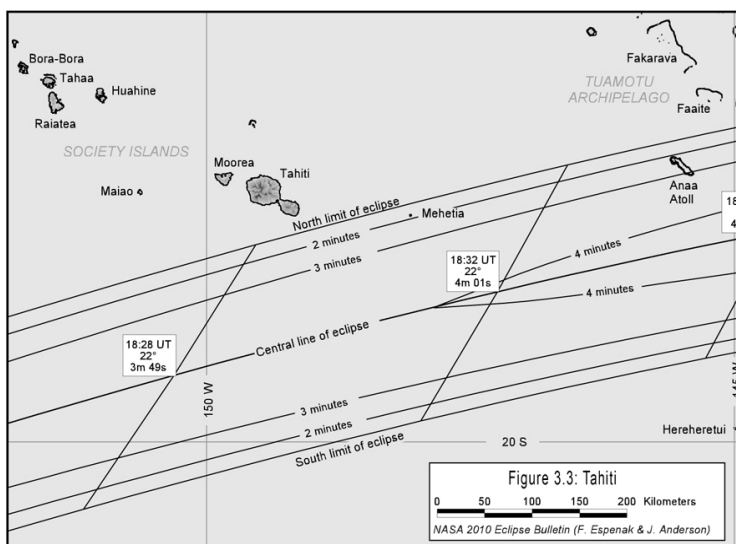
En mer vers PAPEETE

Vol durant le jour 15
(21h55 de vol).

Petit déjeuner
Débarquement à Papeete. Dépôt des bagages à l'hôtel (douche, rafraîchissements : 5 chambres seront réservées pour le groupe).
Déjeuner et dîner libres
Retour à l'hôtel pour transfert à l'aéroport de Papeete et embarquement à destination de Paris, décollage à 23 h 30.
Nuit à bord

16 juillet 2010

Arrivée à Paris à 8 h 25





POLYNESIE- ECLIPSE 2010

VOS HOTELS (OU SIMILAIRES)

Hébergement ou similaire selon disponibilités lors de la réservation

Le Novotel Rangiroa Lagoon Resort, en Polynésie française, se situe sur l'un des plus grands lagons de l'hémisphère sud et c'est l'une des 5 premières destinations dans le monde. A 50 mn de vol de Papeete, cet hôtel 3 étoiles comprend 38 chambres dans un style traditionnel polynésien et des bungalows posés au milieu d'un jardin exotique dominant le bleu azur de ce magnifique lagon. Ses autres facilités incluent un restaurant avec animation locale et des équipements de sports nautiques.

VOTRE TRANSPORT AERIEN

Horaires à titre indicatif au départ de Paris

COMPAGNIE : AIR TAHITI

Parcours	N° de vol *	Date *	Horaires *
CDG – PPT	TN 07	02 JUL	11H30 – 21H30
PPT – CDG	TN 08	14 JUL	23H30 – 08H25 +2

*Les vols et/ou les horaires sont susceptibles de modifications sans préavis

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Passeport valide pour les citoyens français (pour les autres nationalités, se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade).

Si vous voyagez avec vos enfants, sachez que, dorénavant, les mineurs, quel que soit leur âge, doivent eux aussi avoir un passeport individuel. Toutefois, si l'enfant, de moins de quinze ans, est porté sur votre passeport délivré avant le 12 juin 2006, cette inscription est valable jusqu'au terme de la validité du passeport.

Un mineur voyageant seul n'a pas besoin d'autorisation de sortie du territoire s'il a un passeport individuel.

Formalités de transit aux Etats-Unis :

Pour entrer sans visa, tout voyageur français (cela concerne aussi les enfants quel que soit leur âge) se rendant, par air ou par mer, aux Etats-Unis (ou y transitant) pour un voyage touristique ne dépassant pas 90 jours, doit être en possession d'un passeport électronique individuel (lecture horizontale et symbole puce électronique) ou d'un passeport individuel à lecture optique en cours de validité émis au plus tard le 25 octobre 2005. Les enfants de moins de 14 ans, portés sur le passeport à lecture optique de leurs parents, devront obtenir un visa, s'ils ne disposent pas d'un passeport individuel. Cela, quelle que soit la date de délivrance du passeport des parents. Un mineur voyageant seul n'a pas besoin d'autorisation de sortie du territoire s'il a un passeport individuel.



POLYNESIE- ECLIPSE 2010

Attention !

Depuis le 12 janvier 2009, tous les voyageurs français se rendant par air ou par mer aux Etats-Unis (ou y transitant) pour un voyage touristique ne dépassant pas 90 jours doivent, avant d'embarquer, posséder une autorisation électronique d'ESTA (Système électronique d'autorisation de voyage). Ce document, simple autorisation d'embarquement, n'est pas une garantie d'admission sur le territoire des USA.

Pour l'obtenir, on remplira sur Internet, au plus tard 72 heures avant le départ, un formulaire équivalant au I94W actuellement rempli à bord. Les formulaires en ligne sont accessibles gratuitement sur le site : www.CBP.gov/esta

Dès lors que vous avez un projet de voyage aux les Etats–Unis, ou qui y impliquera une admission ou un transit, nous vous conseillons de remplir votre formulaire sans attendre – au plus tard, le jour de votre inscription. Au besoin, l'un des conseillers de Voyageurs du Monde pourra vous assister dans cette démarche (avec participation aux frais). Réponse sous 48 heures.

Lors de votre entrée aux Etats–Unis, les services de l'immigration vous photographieront et prendront vos empreintes digitales. Ces formalités ne prennent que quelques instants.

Attention !

Depuis le 1er juillet 2009, les passeports d'urgence et temporaires ne sont valides que sous le format électronique (passeports électroniques) pour se rendre aux Etats–Unis ou y effectuer un transit dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa. Un passeport électronique est muni d'une puce incorporée contenant des données relatives à l'identité, une photo numérisée et d'autres informations concernant le titulaire ; sa couverture est caractérisée par un symbole de couleur dorée. Actuellement, les passeports français temporaires ne sont pas électroniques. Les voyageurs arrivant aux Etats–Unis dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa avec un passeport ne répondant pas aux exigences requises peuvent se voir imposer des formalités complémentaires (visa) et/ou se voir refuser l'admission aux Etats–Unis.

Vous retrouverez cette rubrique sur le site de l'Ambassade des Etats–Unis à Paris: <http://french.france.usembassy.gov/niv-exemption.html> (Visas – Séjour temporaire – Programme d'Exemption de Visa)



POLYNESIE- ECLIPSE 2010

Découverte Polynésienne - 15 jours

PRIX ET CONDITIONS

Du 2 au 14 juillet 2010, arrivée le 16 à Paris

Prix par personne en chambre double	Base hôtels 3-4*
	5 250 €

Ces prix comprennent :

Transport :

- ? L'assistance à l'aéroport de départ
- ? Le transport aérien Paris/Papeete/Paris sur vols réguliers Air Tahiti
- ? Vols inter îles.
- ? Les transferts aéroport/hôtel/aéroport avec assistance francophone
- ? Croisière en catamaran.
- ? Les taxes aériennes : 360€ au (20/01/2010)

Hébergement :

- ? Hébergement à l'hôtel mentionné ou similaire en chambre double

Repas :

- ? Les petits déjeuners
- ? Pension complète durant la croisière.

Assurance :

- ? L'assurance assistance, rapatriement, bagages et retour anticipé
- ? Un accompagnateur AFA durant le séjour

Encadrement : une ou deux accompagnateurs de l'AFA

Ces prix ne comprennent pas :

- ? L'option assurance annulation : 3 % du montant du voyage
- ? Les déjeuners et dîners durant les séjours en hôtels (le supplément demi-pension à l'hôtel : 60 € par jour et par personne)
- ? Les activités en séjour à l'Hôtel en balnéaire.

Paris, le 04/02/2010

Nous avons établi notre prix sur la base de **20 participants** et avec un accompagnateur AFA. L'Afa se réserve le droit d'annuler ce voyage et rembourserait l'intégralité des sommes perçues à ce titre, si le



POLYNESIE- ECLIPSE 2010

nombre total d'inscrits était inférieur à 14. Entre 15 et 19 participants, le prix du voyage pourrait être réajusté.

Le prix est basé sur des taxes et taux applicables à ce jour dans le pays d'origine et le, ou les, pays de destination, **toute modification ultérieure de ces taxes ou de leur taux, applicable avant la date du voyage, entraînera un réajustement. Il en est de même en cas de hausses imprévues de kérosène.**

Conditions

La réservation du voyage ci-dessus désigné devient effective à la date de réception par l'AFA du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte mentionné ci-dessous.

Conditions de paiements :

- un premier acompte, d'un montant de **750 € lors de l'inscription.**
- + un 2^e acompte, d'un montant de **1 500 €** est à verser au plus tard en **avril 2010**
- **le solde**, augmenté des éventuels suppléments, dont la chambre individuelle, est dû au plus tard le **25 mai 2010.**

Le non respect des présentes conditions de paiement entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable la résiliation de l'inscription ainsi que l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Annulation :

Les annulations sont prises en compte dès votre inscription. En cas d'annulation par vos soins, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des frais d'annulation, par personne, suivants:

- depuis le jour d'inscription jusqu'au 15 mars = 150,00 €
- du 16 mars au 15 avril = 30 %
- du 16 avril au 25 mai = 70 %
- à partir du 26/05/2010 = 100 % du forfait.

Ces frais s'appliquent sur le prix indiqué à la page précédente.

Modification du voyage ou annulation :

L'AFA, agissant en tant qu'organisateur, fait appel à un prestataire pour conduire ce voyage : l'agence VOYAGEURS DU MONDE (VDM) qui répond du bon déroulement du voyage, sans toutefois qu'elle puisse être tenue pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de tiers.

En particulier, aucun remboursement ou indemnisation ne pourra intervenir au cas où les horaires imposés par les transporteurs, entraîneraient une diminution ou prolongation du voyage.

Il en va de même en cas de retard ou de modification du fait du transporteur : VDM agissant en qualité d'intermédiaire entre l'AFA et ses clients et le transporteur, peut être amenée à informer l'AFA, parfois très peu de temps avant le départ, d'une modification d'horaire ou de date imposée par le transporteur. Cette modification ne constitue pas une annulation du fait de VDM et n'ouvre donc pas droit à une annulation sans frais de la part de l'AFA ou de ses clients.

Néanmoins, VDM s'efforcera de rechercher et de proposer les solutions propres à surmonter les difficultés apparues. Il peut arriver que l'agence VDM soit amenée, dans certains cas de force majeure, à changer les hôtels mentionnés dans le programme. VDM avisera le souscripteur de ce changement dès qu'elle en aura été informée et conservera la même catégorie d'hôtels que celle proposée.

Assurance :

Tout participant est assuré auprès de la MAIF en ce qui concerne la responsabilité civile, l'accident, les dommages aux biens (limités à une valeur de 548,83 € soit 3600 F) et l'assistance rapatriement. En cas d'accident et de dommages, l'assurance doit être prévenue dans les 5 jours. Les participants doivent conserver les justificatifs. Le sinistre sera réglé d'autant plus vite que la déclaration contenant le maximum de précisions aura été envoyée dans les plus courts délais.



POLYNESIE- ECLIPSE 2010

Garantie annulation :

Aucune garantie annulation individuelle n'est comprise dans le prix du voyage. Elle peut être demandée en option et être souscrite par nos soins sur votre demande auprès de la MAIF par un versement d'un forfait de 3 % du coût du voyage, taxes incluses et hors chambre individuelle. Cette prime, non remboursable, peut être prise et payée à l'inscription ou 100 jours avant le départ. Elle permet le remboursement des sommes versées par vous si l'annulation est occasionnée par une maladie (sauf si celle-ci est antérieure à l'inscription), un accident ou le décès de l'assuré(e), de son conjoint, des ascendants ou descendants directs. En cas d'annulation de votre voyage, la MAIF interviendra pour le montant total des sommes versées après la date de souscription, déduction faite du coût de l'assurance, de la chambre individuelle et des frais de dossier de **150 €**.

L'Afa doit être avisée par lettre recommandée dans les deux jours qui suivent l'événement causant le désistement.

Certaines cartes bancaires vous permettent d'obtenir, sur un achat, une assurance annulation, nous vous conseillons donc de prendre contact avec votre banque et / ou votre assureur et par la suite éventuellement avec notre service comptable. Enfin certaines assurances personnelles prennent en charge déjà dans les contrats annuels ce type d'assurance.

Formalités :

L'agence VOYAGEURS DU MONDE se doit de fournir aux **ressortissants français** les renseignements concernant les formalités nécessaires à leur entrée dans le pays visité. **Les ressortissants étrangers doivent s'assurer auprès du consulat ou de l'ambassade concernée des formalités indispensables à leur entrée dans le pays.** Nous vous invitons, afin d'être parfaitement éclairé(e) sur la destination de votre voyage ou séjour, à prendre connaissance des informations régulièrement mises à jour, figurant sur le site du Ministère des affaires étrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr>).

Ni VDM ni l'AFA ne peuvent en aucun cas supporter les frais supplémentaires ou frais d'annulation résultant

- de l'impossibilité dans laquelle se trouverait un participant de présenter les documents nécessaires à l'entrée dans le pays visité. Il est rappelé que tout passager détenteur de pièce d'identité étrangère doit se renseigner auprès des autorités compétentes, sur les formalités nécessaires pour sa sortie ou entrée en France
- du retard ou refus de délivrance par les autorités compétentes des documents nécessaires à l'entrée dans le pays
- de la présentation du participant après l'heure limite de la convocation

Lorsque le voyage est interrompu ou abrégé du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier ne peut prétendre à aucun remboursement, dommage ou indemnité.

Supplément chambre individuelle : nous consulter

Ce supplément est dû lorsque la composition du groupe impose l'utilisation d'une ou plusieurs chambres individuelles, et ce y compris lorsque les bénéficiaires n'en ont pas fait la demande expresse. La facturation d'une chambre individuelle, non demandée, s'imposera au dernier(e) inscrit(e) si la composition du groupe l'impose. Celui-ci sera prévenu à 60 jours du départ de sa situation. La chambre sera facturée à l'occasion du solde à régler 30 jours avant le départ. Les chambres individuelles sont prévues avec un lit d'une personne et peuvent être parfois moins spacieuses et moins confortables que les autres chambres. Elles restent soumises à l'accord de l'hôtelier, intervenant entre 30 et 8 jours avant le départ et peuvent rarement excéder 10% des chambres attribuées.



POLYNESIE- ECLIPSE 2010

